

**E5. Le CTBT n'est-il pas contraire à nos engagements à l'égard de l'OTAN?**

Non. L'adhésion du Canada au CTBT n'est pas contraire à nos engagements en tant que membre de l'OTAN. Le CTBT est un traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui ne s'applique pas à la possession d'armes nucléaires; la stratégie de dissuasion de l'OTAN est conçue pour empêcher l'utilisation d'armes nucléaires. Le CTBT et l'OTAN remplissent des fonctions complémentaires car ils assurent tous deux notre paix et notre sécurité. Tous les États membres de l'OTAN sont parties au CTBT.